

DBT

SA à CA au capital de 14 722 108 euros
Siège social : PARC HORIZON 2000
62117 BREBIERES

R.C.S. : 379 365 208 R.C.S. Arras

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

DBT
SA à CA au capital de 14 722 108 euros
Siège social : PARC HORIZON 2000
62117 BREBIERES
R.C.S. : 379 365 208 R.C.S. Arras

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de la société DBT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DBT, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points :

- exposés dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif au changement de méthode comptable,
- exposés dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La valorisation des titres de participations qui s'élèvent au 31/12/2025 à 1 246 493 € et qui sont basées sur une valorisation du groupe dans son ensemble, ainsi que les indices de pertes de valeurs des titres des sociétés dans lesquelles DBT SA détient des actions.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lesquin, le 29/04/2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes



François-Xavier ZALISZ
Associé

DBT

SA à CA au capital de 5 019 239 euros

Siège social : PARC HORIZON 2000

62117 BREBIERES

R.C.S. : 379 365 208 R.C.S. Arras

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	25 909	16 793	9 116	12 281
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations tech. mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	661	661			
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)					
Participations	40 364 092	39 117 599	1 246 493	3 525 738	
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	62 801		62 801	59 820	
Total de l'actif immobilisé (III)	40 453 463	39 135 053	1 318 410	3 597 839	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				4 371
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 162 506		1 162 506	802 220
	Autres créances	12 949 071	1 880 197	11 068 874	11 257 405
	Charges constatées d'avance	85 546		85 546	81 850
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
Actions propres					
Autres titres				503 332	
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités	73 249		73 249	53 561	
Total de l'actif circulant (IV)	14 270 372	1 880 197	12 390 175	12 702 739	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	54 723 836	41 015 250	13 708 586	16 300 578	
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(2) dont créances à moins d'un an			14 197 123	12 141 476	

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 14 722 10\$)	14 722 108	5 019 240
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	295 121	9 367 989
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	26 957	26 957
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	15 384 402	15 384 402
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(14 659 138)	(2 088 957)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(4 182 178)	(12 570 181)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		11 587 272	15 139 450
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	360 000	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	721 215	
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	382 231	394 166
	Dettes fiscales et sociales	330 083	231 800
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	327 785	535 163	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		2 121 314	1 161 128
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		13 708 586	16 300 578
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(4 182 178,01)	(12 570 180,88)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 500 125	1 161 128
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat ^{1/2}

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	934 991		934 991	758 210
	Montant net du chiffre d'affaires	934 991		934 991	758 210
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			6 000	4 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				19 397
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			2 162	684
	Total des produits d'exploitation			943 153	782 291
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
Variation de stocks					
Achats de matières et autres approvisionnements					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes (1)				995 359	1 121 746
Impôts, taxes et versements assimilés				18 965	16 497
Salaires				366 127	381 031
Cotisations sociales				170 144	183 592
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				3 165	3 165
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			35 590	37 408	
Total des charges d'exploitation			1 589 350	1 743 439	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(646 196)	(961 148)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(646 196)	(961 148)
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des cessions d'immobilisations financières	518 605 5 018 	521 406 36 457 114 853
	Total des produits financiers	523 623	672 717
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	4 160 442 17 163 	12 129 948 124 729 44
	Total des charges financières	4 177 605	12 254 721
RESULTAT FINANCIER		(3 653 982)	(11 582 004)
RESULTAT COURANT avant impôts		(4 300 178)	(12 543 152)
	Produits exceptionnels	118 000	25 909
	Charges exceptionnelles		52 938
RESULTAT EXCEPTIONNEL		118 000	(27 029)
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		
	Total des produits	1 584 776	1 480 916
	Total des charges	5 766 954	14 051 097
RESULTAT DE L'EXERCICE		(4 182 178)	(12 570 181)
	(2) dont produits concernant les entités liées		521 406
	(3) dont intérêts concernant les entités liées		3 160

*Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes*

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant du règlement ANC N°2014-03, relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016, modifié par le règlement ANC N°2022-06, et à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **13 708 586 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 584 776 euros** et un total **charges de 5 766 954 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -4 182 178 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.
- prudence.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

L'impacte de présentation pour DBT est donc :

- Les comptes courants d'associés présentés dans les comptes clos au 31/12/2024 dans la rubrique du bilan passif "Emprunts et dettes financières diverses" ont été reclassés dans la rubrique "Autres dettes" pour un total de 108K€ dans le bilan présenté ci-avant.
- La rubrique "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions" pour 19K€ au 31/12/2024 correspondait à des transferts de charges qui ont été saisis au crédit dans la

Règles et Méthodes Comptables

rubrique "Salaires", en accord avec le nouveau plan comptable de l'ANC 2022-06.

Les principales méthodes utilisées sont :

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue compte tenu de la capacité financière du Groupe au regard de ses besoins de financement. Cette hypothèse prend en compte :

- une politique globale de réduction des coûts,
- le soutien financier apporté par des investisseurs et la nouvelle stratégie commerciale mise en place en 2022 avec le développement des filiales R3
- la signature d'un nouveau contrat de financement en OCEANE d'un montant nominal de 5 millions d'euros sur 24 mois.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les modes et durées d'amortissement pratiqués sur les actifs immobilisés sont les suivants :

- Concessions, logiciels et brevets : 2 à 3 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériels et outillage industriels : 2 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

Règles et Méthodes Comptables

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titre est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et de ses perspectives d'avenir.

Au regard de la situation financière, les titres de participation des filiales du groupe ont fait l'objet de dépréciations qui s'élèvent à :

- Titres DBT CEV: La valeur brute s'élève à 36 437 K€ pour 100% de détention. La provision pour dépréciation a été dotée pour 2 087 K€ portant la provision totale à 35 371 K€ et la valeur nette comptable à 1 067 K€ au 31/12/2025.

- Titres DBT INGENIERIE : La valeur brute s'élève à 3 904 K€ pour 100% de détention. La provision pour dépréciation a été dotée pour 183 K€ portant la provision totale à 3 737 K€ et la valeur nette comptable à 167 K€ au 31/12/2025.

- Titres DBT PARTICIPATIONS : La valeur brute s'élève à 10 K€ pour 100% de détention. La provision pour dépréciation a été dotée pour 10 K€ portant la valeur nette comptable à 0 € au 31/12/2025.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Capital

A l'issue des opérations sur le capital intervenues au cours de l'année écoulée, le capital social de la Société s'élève à 14 722 108 €, divisé en 14 722 108 actions ordinaires de 1 € chacune.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers,

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de la provision.

Engagement retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

La dette actuarielle correspondant à ces engagements a été estimée à 8 204 € au 31/12/2025.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Table de mortalité	INSEE 2019-2021
Taux d'actualisation	3.96%
Progression du salaire	1% constant
Rotation du personnel	1% constant
Taux de charges sociales (cadres)	45 %
Taux de charges sociales (non cadres)	40%

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont liés à l'activité normale de l'entreprise.

Les autres produits exceptionnels tiennent compte de l'ajustement de la dette envers Park Capital (de 250 k€ à 150 k€) suite au protocole d'accord transactionnel.

La reprise de 18 k€ est comptabilisée en exceptionnelle car la provision, en 2024, avait été comptabilisée en provision exceptionnelle.

Impôt sur les sociétés - intégration fiscale

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

Règles et Méthodes Comptables

La société SA DBT est la société mère du groupe d'intégration fiscale groupe DBT.

Le périmètre d'intégration fiscale est le suivant au 1er janvier 2025 :

- SA DBT
- SAS DBT CEV
- SAS DBT INGENIERIE
- SAS EDUCARE

La société mère a pouvoir pour liquider l'impôt sur les sociétés du groupe à la place des sociétés filles et d'imputer les déficits fiscaux nés au cours de la période d'intégration fiscale sur le bénéfice fiscal d'ensemble du groupe.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

La SA DBT est la société mère consolidante du groupe DBT. Son siège social est situé PARC HORIZON 2000 - 62117 BREBIERES.

C'est au siège social que les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues.

Eléments significatifs de l'exercice

Sur l'année 2025, dans le cadre de l'accord négocié avec Global Tech Opportunities 29, 158 obligations ont été converties à hauteur d'un montant de 640 k€ et ont donné lieu à la création de 9 702 869 actions nouvelles.

Des frais d'émission ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 10 K€, soit une variation nette de 630 k€.

Evènements postérieurs à la clôture

• Poursuite du financement du développement du Groupe

Entre les mois de février et d'avril, DBT a procédé aux tirages des cinquième, sixième et septième (à la demande de WTO29 sous la forme d'un investor call) tranches de son contrat de financement obligataire conclu avec WTO29 en juin 2025, d'un montant nominal maximum de 5 M€. Ces tranches, d'un montant nominal de 250 000 € chacune, se traduisent par l'émission de 50 OCEANE (obligations convertibles en actions) d'une valeur nominale de 5 000 € chacune, sans intérêt et d'une maturité de 24 mois. Ces opérations contribuent à sécuriser les ressources nécessaires au déploiement du réseau R3 et à la montée en puissance de la gamme Milestone®.

• Assainissement de la structure de bilan

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Le 19 février 2026, le Groupe a mis en œuvre la réduction de capital motivée par les pertes votée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2025. La valeur nominale de l'action a ainsi été ramenée de 1 € à 0,01 €, portant le capital social de 16,7 M€ à environ 167 K€ pour 16 722 106 actions en circulation. Cette opération technique permet d'assainir la structure de bilan et de préparer le Groupe aux prochaines étapes de son développement.

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

**Equidem**
Conseil

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluation	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	25 909					25 909
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 909					25 909
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	661					661
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	661					661	
FINANCIERES	Participations	40 363 092		1 000			40 364 092
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	59 820		2 981			62 801
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 422 912		3 981			40 426 893
TOTAL		40 449 482		3 981			40 453 463

Visa pour attestation
du Commissaire aux Comptes

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		13 629	3 165		16 793
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		13 629	3 165		16 793
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport		661			661
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		661			661	
TOTAL			14 290	3 165		17 454

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
Règlement ANC 2022-06						
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres		18 000	18 000			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			18 000	18 000		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	36 837 354	2 280 245			39 117 599
	incorporelles					
	corporelles					
	des titres mis en équivalence					
	titres de participation					
autres immo. financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients		1 880 197				1 880 197
Autres						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		36 837 354	4 160 442			40 997 796
TOTAL GENERAL		36 837 354	4 178 442	18 000		40 997 796
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		4 160 442			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	62 801		62 801
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 162 506	1 162 506	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	398	398	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	27 118	27 118	
	Taxes sur la valeur ajoutée	93 976	93 976	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	12 827 542	12 827 542	
	Débiteurs divers	36	36	
Charges constatées d'avances	85 546	85 546		
TOTAL DES CREANCES		14 259 924	14 197 123	62 801
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

Dettes

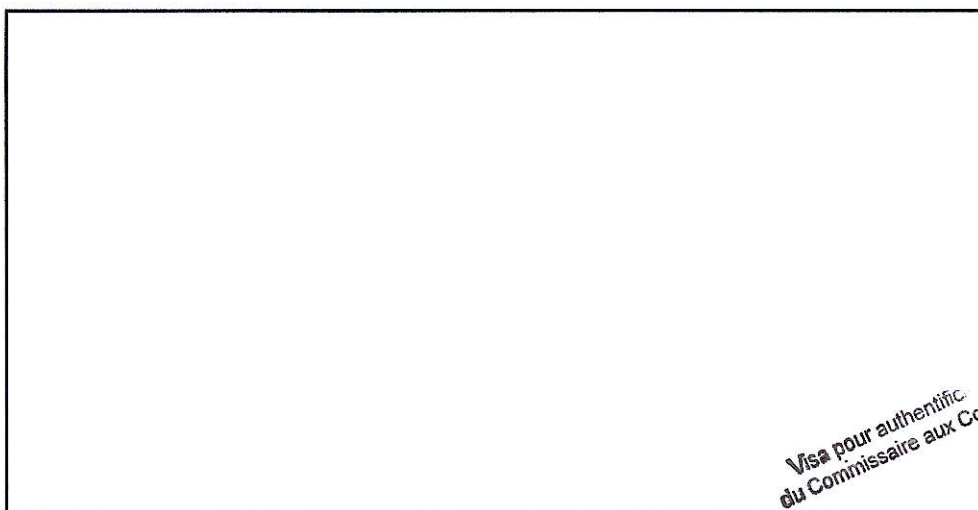
Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	360 000	360 000		
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	709	709		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	720 506	99 317	425 290	195 899
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	382 231	382 231		
	Personnel et comptes rattachés	23 809	23 809		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 583	52 583		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	244 010	244 010		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 680	9 680		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	327 785	327 785		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	2 121 314	1 500 125	425 290	195 899	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	750 000				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	31 631				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

Les autres dettes tiennent compte de 83 k€ de dettes groupe.

Produits à recevoir (avec détail)

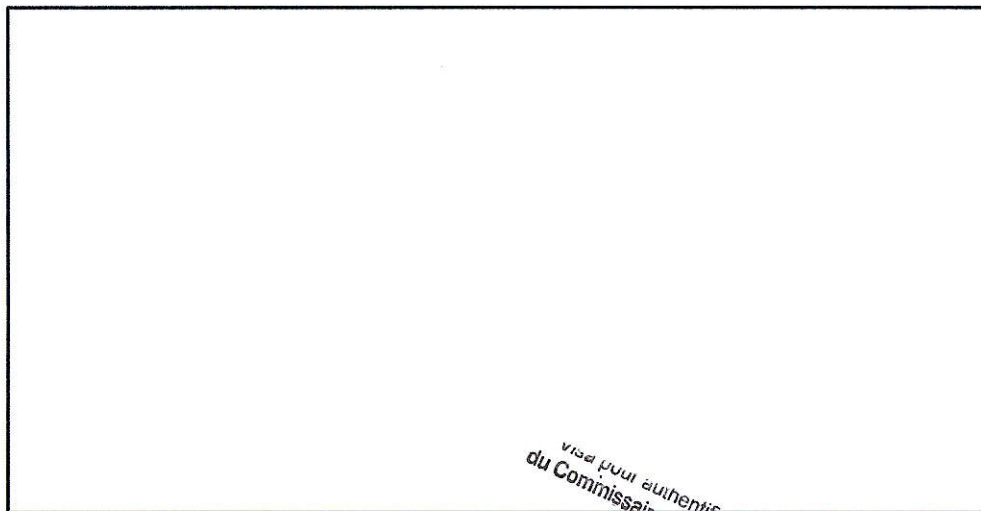
Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	1 162 506	421 246	741 261	175,9
Autres créances		3 451	(3 451)	100,0
TOTAL	1 162 506	424 697	737 809	173,7



*Visa pour authentic.
du Commissaire aux Comptes*

Charges à payer (avec détail)

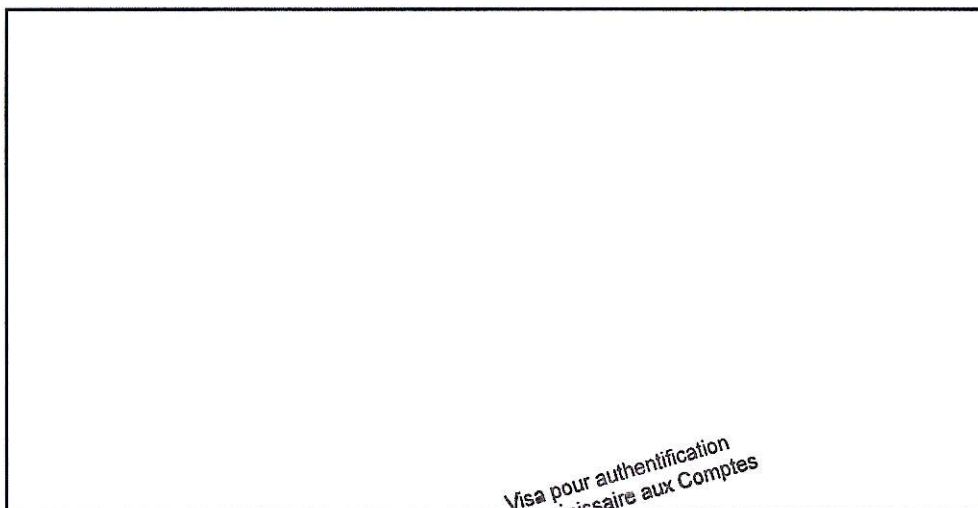
Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 846		2 846	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 320	20 400	106 920	524,1
Dettes fiscales et sociales	40 231	57 677	(17 446)	-30,25
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	202 726	174 883	27 843	15,92
TOTAL	373 123	252 960	120 163	47,50



visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	85 546	81 850	3 695	4,51
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	85 546	81 850	3 695	4,51



Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	5 019 240			9 702 868	14 722 108
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 367 989			(9 072 868)	295 121
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	26 957				26 957
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	15 384 402				15 384 402
Autres réserves					
Report à nouveau	(2 088 957)	(12 570 181)			(14 659 138)
Résultat de l'exercice	(12 570 181)	12 570 181		(4 182 178)	(4 182 178)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	15 139 450			(3 552 178)	11 587 272

Date de l'assemblée générale 27/06/2025

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 15 139 450

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 15 139 450

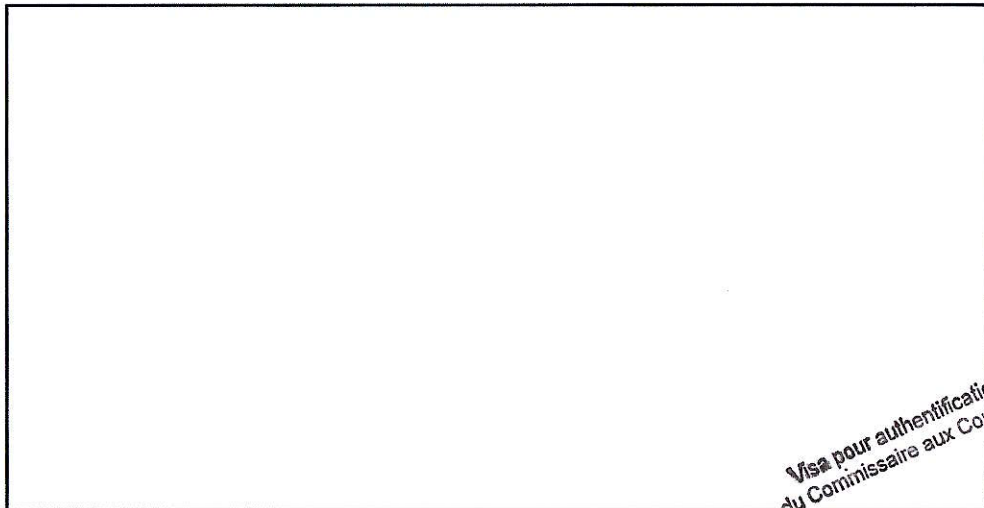
²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (3 552 178)

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	934 991		934 991
TOTAL	934 991		934 991



*Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes*

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		118 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital		118 000
REP. PROV. POUR CHARGES	18 000	
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	100 000	
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		118 000

*Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes*

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Nantissement sur les stocks des filiales DBT CEV et DBT INGENIERIE	1 500 000 1 500 000	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagements en pensions, retraite et assimilés	8 204 8 204	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	1 508 204	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		2	
	Cadres et ingénieurs		2	
	Autres catégories			
	TOTAL		4	

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes

Filiales et participations

 A. Filiales (plus de 50%)
 B. Participations (10 à 50%)

	31/12/2025		Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
	Capitaux propres	Q note part du capital détenue (en pourcentage)	Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS DBT-CEV	1 837 799	100,00	36 437 093	1 066 477	
SAS DBT INGENIERIE	(85 845)	100,00	3 903 999	167 016	
SAS EDUCARE BY DBT	9 429	100,00	2 000	2 000	
SAS R3	38 181	100,00	10 000	10 000	
SAS DBT PARTICIPATIONS	(1 860 298)	100,00	10 000		
SAS FLEXIFLOTTE	1 000	100,00	1 000	1 000	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	(59 735)	600,00	40 364 092	1 246 493	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	(59 735)	600,00	40 364 092	1 246 493	
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS DBT-CEV		8 047 922	(2 086 887)		
SAS DBT INGENIERIE		1 071 648	(183 358)		
SAS EDUCARE BY DBT		31 250	(1 524)		
SAS R3		7 464 702	645 216		
SAS DBT PARTICIPATIONS			(2 079 664)		
SAS FLEXIFLOTTE					
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		16 615 522	(3 706 216)		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		16 615 522	(3 706 216)		

 Visa pour authentification
 du Commissaire aux Comptes

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
CABINET FITECO							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes							
Honoraires afférents à la certification des comptes	32 970	32 280	100,00	100,00			
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)							
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité							
Total	32 970	32 280	100,00	100,00			

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité							
--	--	--	--	--	--	--	--

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--	--	--	--	--	--	--	--

Visa pour authentification
du Commissaire aux Comptes